



CONCENTRATION DES GORGES DU DIABLE

Samedi 25 MAI 2019

RÈGLEMENT

ORGANISATION

La concentration est organisée par Gignac Canoë Kayak (GCK) association sportive loi 1901 agréée Jeunesse et Sport, sise à 463 avenue Mas Faugère, 34150 Gignac.

L'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile conformément à la législation en vigueur.

En cas de météo défavorable pouvant entraîner un risque sérieux pour les participants et la sécurité, l'organisation peut unilatéralement décider l'annulation de la manifestation le jour même.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler la descente pour des raisons de sécurité : encombrement du parcours, niveau d'eau, difficultés d'accès, conditions météo défavorables, etc. Un niveau d'eau supérieur à 30 m3 entraîne l'annulation de l'événement, ou décision de l'organisation.

PARCOURS

Le parcours proposé par l'organisateur de la Concentration des Gorges du Diable est classé en classe 3 à 4. Cette classification peut varier en fonction du niveau d'eau.

La descente a lieu sur le fleuve Hérault. Le départ se situe 100m en aval du barrage de Belbezet et l'arrivée 200m en aval du Pont du Diable sur la plage, rive gauche. Il s'agit d'une randonnée permettant de découvrir ce parcours et de passer une journée conviviale.

Créneau horaire : 1er départ à 10h30 – dernier départ 17h00

INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font via internet sur le site Hello Asso du club à l'adresse suivante [Inscription Hello Asso - Gignac Canoe Kayak](#), ou sur le bulletin à imprimer et à envoyer à:

M. François Beillouin
Trésorier GCK
186, Chemin croix de campagne
34150 Gignac

Les inscriptions seront ouvertes à partir du 1er mars jusqu'au 20 mai 2019.

Les inscriptions par chèque seront validées par mail après encaissement du chèque.

PARTICIPANT

Les participants à la Concentration des Gorges du Diable sont informés qu'ils pratiquent le canoë kayak le 25 Mai 2019 **sous leur seule responsabilité.**

Les départs se font en groupe de 4 à 6 personnes. Chaque groupe assure lui-même sa propre sécurité eaux vives. Les groupes sont autonomes. À l'embarquement chaque groupe doit identifier un leader au starter de l'organisation.

Tous les membres du groupe doivent être équipés de façon appropriée selon les règlements de la FFCK. Les bonnes pratiques des parcours sauvages en eaux vives devront être respectées : auto surveillance des membres du groupes entre eux, matériel adapté – bateaux insubmersibles, taille et volume haute rivière, cordes, etc. Les réserves de flottabilité sont obligatoires. GCK se réserve le droit de vérifier la présence des réserves de flottabilité dans chaque embarcation avant la mise en place des embarcations sur la remorque.

L'organisation se réserve le droit de refuser la descente à un groupe ou à une personne pour des raisons de sécurité (matériel non adapté, règlement sécurité FFCK non respecté, réserves de flottabilité absentes, etc.)

Chaque participant majeur doit être de niveau **PAGAIE VERTE FFCK** eaux vives. Il doit être en possession d'une assurance sportive de type licence FFCK

Les mineurs de moins de 15 ans ne pourront participer à la Concentration. Un participant majeur pourra accompagner sous sa responsabilité 2 mineurs. Chaque participant mineur doit être **détenteur** de la **PAGAIE VERTE FFCK** eaux vives. Il doit être en possession d'une assurance sportive de type licence FFCK.

L'organisateur attire l'attention des participants sur les difficultés liées au niveau d'eau. Un niveau d'eau très bas peut découvrir des zones à risques comme des siphons demandant des aptitudes de pratique de haute rivière.

L'organisateur met en place un dispositif de sécurité qui propose un appui sur au moins trois points critiques de la descente. L'organisateur se charge de l'alerte en ces points ainsi que de la coordination des secours.

Tout participant engage sa responsabilité et ne pourra se retourner contre l'organisateur qui se dégage de toute responsabilité en cas d'accident, et ne pourra être poursuivi en dommages et intérêts.

PARTENARIAT

Les participants s'engagent à afficher le logo de la Montpellier Reine, partenaire principal du GCK. Ce logo sera fourni sous forme d'un autocollant sur place.

DROIT A L'IMAGE

S'agissant d'une manifestation publique, les participants sont avertis que dans le cadre de la manifestation, ils peuvent être filmés, photographiés ou enregistrés. Ils acceptent cette situation et autorisent le club GCK organisateur de la manifestation à diffuser, leurs images ou leurs voix sur tout support.

ACCEPTATION DU REGLEMENT

L'organisation GCK se réserve le droit de modifier ce règlement ou de procéder à des arrangements si nécessaire ou l'annuler.

Gignac, le 02/02/2019